



Tourisme

La hausse des températures modifie les conditions du tourisme hivernal et estival en Suisse. Des mesures d'adaptation doivent permettre de réduire les risques au maximum et d'exploiter les opportunités qui se présentent afin que notre pays reste une destination incontournable sur le long terme.



Mesure: Encourager le développement de l'offre et la diversification du tourisme suisse au moyen de conditions-cadres favorables et d'un soutien ciblé

PA1-t1¹

État	Phase avancée de mise en œuvre
Objectifs de la mesure	Des conditions-cadres appropriées doivent être créées afin de promouvoir le développement de l'offre touristique. L'innovation et la diversification, en particulier le tourisme estival et le tourisme à l'année, doivent en outre être encouragés, et les sports de neige, préservés et développés.
Mise en œuvre	La création de conditions-cadres appropriées pour le développement de l'offre touristique, la promotion de l'innovation et de la diversification ainsi que la garantie et le développement des sports de neige permettent de faire face à l'élévation de la limite des chutes de neige et à ses conséquences. Ils s'inscrivent dans le programme de mise en œuvre de la politique du tourisme ⁱ et sont à un stade avancé de réalisation. Ainsi, <i>Initiative sports de neige Suisse</i> ⁱⁱ a été lancée dans le cadre d' <i>Innotour</i> , qui a également soutenu plusieurs projets (notamment <i>I AM PRO SNOW : encourager le tourisme de sports d'hiver durable en Suisse</i> et <i>cause we care – Protection volontaire du climat dans le tourisme alpin et le tourisme de plein air</i>). Ces projets permettent d'augmenter ponctuellement la capacité d'adaptation.
Atteinte des objectifs	Grâce aux activités déployées, la mesure PA1-t1 apporte la contribution souhaitée à la réalisation des objectifs.
Prochaines étapes	La mesure PA1-t1 est poursuivie dans le plan d'action 2020-2025 en tant que mesure PA2-t1.

Mesure: Soutenir le développement et la diffusion des connaissances en lien avec l'adaptation du tourisme aux changements climatiques ; développer une plate-forme de connaissances

PA1-t2

État	Phase avancée de mise en œuvre (tâche permanente)
Objectifs de la mesure	Les connaissances doivent notamment contribuer à maintenir l'attractivité et le succès de la Suisse en tant que place touristique sur le long terme et à

¹ Désignation de la mesure : PA1 = Plan d'action 1, 2014-2019, t1 = mesure 1 du domaine Tourisme



	<p>exploiter au mieux son potentiel de destination touristique exceptionnel. Dès lors, la priorité doit être donnée aux objectifs d'adaptation suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. développement de l'offre : encourager l'innovation et la diversification (notamment le tourisme estival et le tourisme à l'année), intensifier la recherche, garantir et développer les sports de neige ;2. réduction des dangers au maximum : renforcer la prévention des risques par des mesures techniques et biologiques et réduire les risques par des mesures organisationnelles ;3. communication par le biais d'un positionnement clair, d'un marketing ciblé et d'une sensibilisation de la population.
Mise en œuvre	<p>L'acquisition et la diffusion des connaissances sur les questions liées à l'adaptation du tourisme aux changements climatiques sont soutenues en continu. Ainsi, la Newsletter <i>Insight</i> n° 12/2014ⁱⁱⁱ était consacrée aux changements climatiques. Ce thème a par ailleurs été défini comme étant stratégique, au même titre que d'autres sujets, sur la page Internet du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) dédiée à la politique touristique^{iv}. Un atelier réunissant des experts et une enquête en ligne réalisés dans le cadre d'une étude ont permis de définir les connaissances requises, de faire le point sur l'état des connaissances dans le secteur du tourisme et d'identifier les besoins spécifiques en matière de traitement des connaissances^v.</p>
Atteinte des objectifs	<p>Grâce aux activités déployées, la mesure PA1-t2 apporte la contribution souhaitée à la promotion de l'offre et à la communication. La contribution de la mesure PA1-t2 à la réduction des dangers au maximum ne peut pas être déterminée.</p>
Prochaines étapes	<p>La mesure PA1-t2 est intégrée à la mesure PA2-t1 dans le plan d'action 2020-2025.</p>

ⁱ SECO (2016) : Programme de mise en œuvre de la politique du tourisme 2016-2019 (https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Standortfoerderung/Tourismus/Newsletter/Newsletter_6/Umsetzungsprogramm_der_Tourismuspolitik_2016-2019.pdf.download.pdf/F%20Umsetzungsprogramm%202016-2019.pdf)

ⁱⁱ <http://gosnow.ch/fr/home/>

ⁱⁱⁱ https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Standortfoerderung/Tourismuspolitik/Innotour/Newsletter_Insight.html

^{iv} <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Standortfoerderung/Tourismuspolitik/Klimawandel.html>

^v Ernst Basler + Partner AG (2015): Anpassung an den Klimawandel im Tourismus: Identifikation von Wissenslücken und Defiziten bei der Wissensdiffusion, sur mandat du Secrétariat à l'économie (SECO), Direction de la promotion économique, Politique du tourisme